**nouvel en-tête Le 24 avril 2018**

**14, Bd Jules Verne**

**BP 99**

**44130 BLAIN**

**Tel 02 40 79 94 80**

le proviseur

**aux parents d’élèves et élèves**

**des classes de terminale**

**Objet : Organisation de la fin d’année scolaire**

Le lycée Camille Claudel est chaque année centre d’examens pour les Baccalauréats de mi-juin à mi- juillet. L’augmentation significative des contrôles en cours de formation encombrera le mois de mai.

Durant cette période, de nombreux enseignants sont requis pour les surveillances, les interrogations orales, les corrections et les jurys. La libération des locaux étant indispensable dès le jeudi 14 juin au matin, nous tenons à préciser aux familles, aux élèves, aux enseignants et à tous les personnels, les dates de fin de cours pour les différents niveaux.

**1- Dates de fin des cours des terminales**

Fin des cours : **lundi 11 juin à 17h**

* **Baccalauréat**
  + Épreuves facultatives et épreuves pratiques : les élèves inscrits sont libérés durant la demi-journée de convocation
  + Epreuves écrites du baccalauréat : du lundi 18 au lundi 25 juin
  + Un **affichage des résultats du premier groupe** sera effectué le **vendredi 6 juillet à 9h** au lycée pour toutes les séries.

Lors de la semaine du 21 mai, la vie scolaire remettra les convocations aux examens.

Pour les élèves doublants, les livrets scolaires seront signés après l’épreuve de philosophie. Pour les autres élèves, la consultation du livret scolaire sera possible par Pronote.net via e-lyco.

* **Procédure Post-Bac « Parcoursup »**

**Attention**, à partir du 22 mai, une ou des propositions d’admission seront proposées aux élèves. Chacun d’entre eux devra accepter ou refuser la proposition d’admission dans un délai de 7 jours à partir de la date de réception. A compter du 26 juin, ce délai passera à 3 jours, puis à 1 jour à compter du 21 août.

*N’oubliez pas de consulter fréquemment votre messagerie et/ou la messagerie intégrée de Parcoursup.*

**2- Contrôle des absences et comportement**

L’assiduité au cours est bien sûr requise jusqu’au 11 juin 17h. Les enseignants, les conseillères principales d’éducation et les assistants d’éducation seront vigilants quant au contrôle des absences.

Nous attendons des lycéens un comportement adapté jusqu’à la fin de l’année dans et aux abords de l’établissement (tenue vestimentaire…). Tout comportement jugé inapproprié fera l’objet d’un appel à la famille pour une prise en charge immédiate.

**3- Demi-pension**

Le restaurant scolaire fonctionnera **jusqu’au lundi 25 juin midi inclus, y compris le mercredi 20 juin**. Pour le baccalauréat, nous demandons aux élèves de se préinscrire à la gestion. **Les élèves veilleront à ce que leur carte de restauration soit suffisamment approvisionnée pour les derniers repas pris**.

**4- Les conseils de classe**

Les conseils de classes de terminale se dérouleront lundi 4 au jeudi 7 juin.

**Lors du conseil de classe, l’avis définitif porté sur le livret scolaire sera arrêté.**

**5- Réinscriptions et récupération des manuels**

*Les manuels scolaires sont mis à la disposition des élèves gratuitement par le Conseil Régional des Pays de la Loire. Les ouvrages non rendus ou détériorés seront facturés. Il est donc important de vérifier les livres de l’élève au regard de la feuille éditée et remise lors de la distribution de début d’année (n° et état des livres).* ***Chaque élève doit impérativement restituer les livres qui lui ont été attribués. De manière exceptionnelle, les livres peuvent être restitués par une autre personne que l’élève.***

***Tournez la page svp***

Les formalités se dérouleront de la façon suivante :

* **Récupération des manuels de terminale** :

Les manuels de terminale seront récupérés **le** **vendredi 6 juillet de 8h30 à 13h et le jeudi 12 juillet de 9h à 12h**. Tous les élèves de terminale, y compris ceux qui doubleront si échec au baccalauréat, devront impérativement restituer tous les manuels (en bon état). La délivrance du diplôme de Baccalauréat sera subordonnée à la régularisation complète de cette restitution.

* **Réinscriptions en terminale**

Les élèves qui souhaitent se réinscrire au lycée Camille Claudel pour l’année 2018-2019 **devront se présenter OBLIGATOIREMENT au secrétariat du proviseur ou de la scolarité** l**e** **jeudi 12 juillet de 9h à 12h** pour remplir un formulaire de demande de réinscription.

*Les élèves ont été préparés aux épreuves du baccalauréat depuis trois ans et ont effectué des travaux préparatoires aux examens et aux poursuites d’études. Néanmoins, chaque élève doit se donner le maximum de chances en organisant ses propres révisions et en ordonnant les principales notions étudiées avec ses professeurs dans chaque matière. La stratégie des impasses demeure dangereuse et chaque élève doit se donner comme objectif de ne pas perdre de temps en répondant à un maximum de questions.*

*Bonnes révisions en essayant de respecter une hygiène de vie compatible avec l’examen.*

Le proviseur,

Xavier Chartrain.